

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2017
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2017 APPROUVE A L'UNANIMITE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2017.

La séance débute à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Claude CHAPPUIS, Maire de Challex,

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 janvier 2017

Présents :

Patricia ALTHERR, Fabien BELOTTI, Valérie BURINE, Brigitte FLEURY, Claude CHAPPUIS, Sophie COLLET, Emmanuelle JAN, Christian JOLIE, Stéphanie LOVENJAK, David PERAY, Frédéric PERICARD, Michel PETER, Denis RAQUIN, Sandrine SHAW, Jean-Pierre SZWED.

Secrétaire de séance : Brigitte FLEURY.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 5 décembre 2016.

Christian JOLIE a transmis ses corrections à Charlotte BREUILH.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Claude CHAPPUIS, Maire, propose au Conseil municipal de voter dès le début du Conseil municipal la délibération n°03-2017 à huis clos. L'ensemble du Conseil municipal donne son accord et le public quitte la salle.

Fin du huis clos à 20h45, le Maire laisse à nouveau entrer le public qui était sorti.

Délibération n°01-2017

Objet : Composition des commissions municipales.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°22-2014 du 8 avril 2014,

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier la composition de la commission communication. Il est proposé d'ajouter à cette commission Valérie BURINE et Patricia ALTHERR.

La commission Communication sera alors composée comme suit :

Vice-Président : Denis RAQUIN

Membres : Sophie COLLET, Michel PETER, Patricia ALTHERR, Valérie BURINE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DEFINIT comme ci-dessus la composition de la commission communication.

Débat : Brigitte FLEURY demande pourquoi cela est modifié ? Claude CHAPPUIS répond que Patricia ALTHERR et Valérie BURINE s'occupent désormais du Petit Challaisien alors qu'elles ne faisaient pas partie de la commission.

Délibération n°02-2017

Objet : Délibération fixant la liste des emplois et les conditions d'occupation des logements de fonction

Conformément à l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois. La délibération précise les avantages accessoires liés à l'usage du logement. Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant le pouvoir de nomination.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la suite du décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 un logement de fonction peut être attribué selon deux régimes :

1. La concession de logement par nécessité absolue de service. Ce dispositif est réservé
 - aux agents qui ne peuvent accomplir leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité,
 - à certains emplois fonctionnels,
 - et à un seul collaborateur de cabinet.
 Chaque concession de logement est octroyée à titre gratuit.

2. La convention d'occupation précaire avec astreinte qui remplace les « concessions de logement par utilité de service ». Cette convention est justifiée par un « service d'astreinte », sans que les conditions de la concession de logement par nécessité absolue de service soient remplies. Le montant de la redevance est égal à 54 % de la valeur locative réelle des locaux.

Toutes les charges courantes liées au logement de fonction (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation,...) sont acquittées par l'agent.

Il est proposé au Conseil municipal de :

FIXER la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction dans la commune de Challex comme suit :

Convention d'occupation précaire avec astreinte

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Agent d'entretien polyvalent	Réalisation d'astreintes pour état des lieux lors de la location des salles
Agent technique ou ATSEM	Astreinte : Conciergerie de l'école en parallèle de l'emploi d'ATSEM.

Désignation-Fonction	Adresse	Nb de pièces	Nb de m ²	Date d'effet de la décision	Conditions de mise à disposition	A la charge de l'occupant
ATSEM – Agent technique	421, rue de la Treille	3	60 m ²	01/02/2017	Utilité du service Loyer 562.52 €/mois (soit 54% de la valeur locative du bien), charges d'eau et de chauffage compris	Electricité
Agent d'entretien polyvalent	463 rue de la Treille	3	65 m ²	01/09/2016	Utilité du service Loyer 600.00 €/mois, (soit 54% de la valeur locative du bien), charges d'eau et de chauffage compris	Electricité

Enfin, le versement d'un dépôt de garantie de 600 € destiné à couvrir les éventuels manquements aux paiements de la redevance, des charges liées au logement, aux frais d'entretien et aux réparations des dégradations sera demandé dès la date d'effet de l'attribution du logement à l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (14 voix pour, 1 abstention) :

ADOpte la proposition du Maire,

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Débat : Brigitte FLEURY demande s'il s'agit d'un avantage en nature ? Michel PETER demande s'il s'agit d'un supplément sur le salaire ? Stéphanie LOVENJAK répond que non, c'est pour la fidélisation des emplois et aider les petits salaires. Ce serait le même loyer pour des gens extérieurs à la commune, comme ça a déjà été le cas pour des professeurs des écoles par exemple. Le nouvel employé pourra surveiller ainsi le bâtiment de l'école. Claude CHAPPUIS dit qu'il faut surtout que l'on puisse récupérer l'appartement si jamais l'agent était amené à quitter son emploi à la commune. Christian JOLIE affirme qu'il faudra préciser cela dans la convention. Stéphanie LOVENJAK ajoute que tout cela est un échange de bons procédés, une sorte d'occupation sous conditions. Michel PETER précise que si Charlotte BREUILH est mutée sur un nouvel emploi et qu'il faut recruter un nouveau secrétaire général, la commune n'aura plus d'appartement à proposer. Claude CHAPPUIS répond que cela pourra se compenser par une augmentation de la prime. Les élus débattent sur le paiement des charges de l'appartement. Claude CHAPPUIS précise qu'il n'y a pas de sous-compteur pour quantifier l'eau ou le fioul. Emmanuelle JAN dit qu'il faut fixer un montant moyen ? Charlotte BREUILH précise que c'est déjà le cas, 100€ de charges comprises par mois pour chaque appartement de la commune. Valérie BURINE ajoute que les loyers sont charges comprises. Frédéric PERICARD confirme que pour lui il est important de garder cet appartement « sous le coude ».

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission Finances Budget (Michel PETER)

Les tableaux ont été envoyés aux différentes commissions afin de préparer le budget. Il va préparer le planning de préparation du budget avec Charlotte BREUILH. Il n'a pas reçu les derniers extraits de compte car Laurence BARESI a oublié de les lui envoyer. Il fait un point sur les subventions.

Commission Voirie (Claude CHAPPUIS)

Claude CHAPPUIS explique qu'il a rencontré Archigraf concernant le projet de Mucelle, une réunion publique est organisée à ce sujet le 17/01/2017 à 18h30 à la salle JAL. Le plan définitif leur sera présenté ainsi que l'extinction des lampes. Frédéric PERICARD demande pourquoi il n'y a pas de commission avant ? Les élus vont être au courant en même temps que les habitants... Claude CHAPPUIS propose de leur montrer à la fin du Conseil municipal. Emmanuelle JAN demande pourquoi tant de précipitations ? Claude CHAPPUIS lui répond et pourquoi aller doucement depuis le temps qu'on en parle ? Les travaux de goudronnage doivent se faire entre mai et octobre, nous sommes donc pile dans les délais. Jean-Pierre SZWED demande si les habitants avaient été convoqués rue de la Craz lors des travaux ? Claude CHAPPUIS confirme que les habitants ont participé à plusieurs réunions.

Concernant la place du Poizat, la commission étudie la mise en esthétique. Elle sera présentée en commission voirie et en Conseil municipal. Le coût est conséquent, environ 20 000€. Il y a aussi 4 000€ de panneaux pour le nouveau sens de circulation. Claude CHAPPUIS attend le vote du budget et de la section investissement pour mettre tout cela en place. Emmanuelle JAN rappelle que Frédéric PERICARD avait proposé de mettre des feux, c'est peut-être une bonne idée, à étudier. Claude CHAPPUIS répond que cela sera discuté en commission.

Claude CHAPPUIS rappelle qu'il y a aussi le projet de goudronner les allées principales du petit cimetière ainsi que le chemin de Cormagnin. Les travaux devant chez G. DALLEMAGNE seront aussi prochainement réalisés. Il conclue en expliquant que la majorité des habitants sont satisfaits des nouveaux sens de circulation.

Commission Bâtiment (David PERAY)

La Challaisienne : les travaux seront bientôt finis. Les associations vont faire leurs cours à compter du 13/01/2017. Fabien BELOTTI peut s'occuper de contacter les associations afin de les prévenir. Jean-Pierre SZWED trouve qu'il aurait été sympathique de la présenter à la population. David PERAY précise qu'il donnera le détail des coûts lors du prochain Conseil municipal.

Les devis pour la réfection du vestiaire du foot est en cours.

La prochaine commission aura lieu dans deux semaines.

Jean-Pierre SZWED déplore de ne pas demander plus aux présidents d'association, on ne les a pas tenus au courant.

Brigitte FLEURY demande ce qu'il en est de la sécurisation de la salle JAL ? David PERAY répond qu'il y a réfléchi. Claude CHAPPUIS dit qu'il faudrait que les associations pensent déjà à fermer à clés le bâtiment pour commencer... Cela n'a rien à voir avec les locaux de l'USC, le vol et le vandalisme étaient l'objet d'une délinquance locale. Par exemple, les nouveaux candélabres sont déjà tagués à Mucelle alors qu'ils n'ont qu'un an. Claude CHAPPUIS ajoute que si les élus veulent installer une alarme dans cette salle, qu'ils mettent leur numéro de téléphone pour être appelés au milieu de la nuit dès qu'il y a un problème. Frédéric PERICARD et Emmanuelle JAN ajoutent que cela coûterait très cher avec des badges. Fabien BELOTTI ajoute que si on part de ce principe, il faut équiper tous les bâtiments publics. Claude CHAPPUIS ajoute que la porte en verre de la Maison des sociétés a été taguée. Fabien BELOTTI dit que sinon, il faut installer de la vidéosurveillance. Claude CHAPPUIS ajoute que l'on va récupérer le logement de Nicole PERA, il laisse réfléchir les élus sur la possible utilisation de cette maison. Le déménagement aura lieu dans deux mois.

Commission Personnel (Claude CHAPPUIS)

Un point a été fait avec le personnel concernant la prime de CIA, chaque agent a été reçu individuellement pour faire le point sur sa situation personnelle (respect, attitude, engagement ...). Il s'agit de la première prime que l'on attribue, ce n'était pas évident de mettre cela en place, les autres communes sont à la traîne, on ne peut pas s'en inspirer.

Jean-Pierre SZWED dit qu'il y a eu une panne à l'école de fioul. Les agents techniques n'ont pas fait leur travail. Cela a fait partie des arguments dans l'attribution de cette prime.

Commission Urbanisme (Claude CHAPPUIS)

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Permis de construire		
PC00107815B0015 M01 LEPAGNOT	Les Vignes du Consul Rue des Fontanettes	Modification emprise des gabions en soutien des terres, création d'un escalier d'accès à la terrasse, muret de soutènement AVIS FAVORABLE
PC00107816B0022 MAIRE	Chemin de la Fruitière Construction d'une maison	Demander des pièces complémentaires : plans en coupes + attestation thermique
Déclaration Préalable		
DP00107816B0049 MATHIAS	Rue des Prairies Création d'un mur de soutènement et pose d'une sortie de toit	AVIS FAVORABLE
DP00107816B0050 DELRIEUX	Les Vignes du Consul Rue des Fontanettes Réalisation d'un mur de soutènement	AVIS FAVORABLE

Commission Communication (Denis RAQUIN)

La mise à jour des plans et des panneaux est en cours. Michel PETER a rencontré Mme GAUTHIER à ce sujet. Michel PETER remarque qu'il manque des panneaux direction Dardagny et à l'église. Il faut aussi installer un panneau indiquant la salle JAL. Sandrine SHAW demande si Sanfely est mentionné quelque part ? Claude CHAPPUIS répond que non. Personne ne comprend pourquoi ce nom a été attribué.

Denis RAQUIN explique qu'une pièce en deux actes de G. APOLLINNAIRE sera montée avec les enfants des NAP en 2018. C'est Mr Frédéric DESBORDE, metteurs en scène et directeur du théâtre les 50 de Saint-Jean-de-Gonville qui a proposé de s'en occuper. Cette association aura des

subventions extérieures. C'est une tournée, un projet de 6 mois, encore à affiner. La représentation aura lieu en mai 2018. Il s'agit d'une pièce créée il y a 100 ans sur le féminisme.

La prochaine commission aura lieu le 17 janvier 2017.

Commission Associations (Fabien BELOTTI)

Les membres ont assisté à plusieurs AG, tout s'est bien passé.

Les demandes de subvention ont été reçues, une réunion est en préparation.

Réflexion sur l'inauguration de la Challaisienne.

Il rappelle qu'en vertu de la loi de 1901, les associations n'ont pas à avoir pléthore de trésorerie.

Certaines associations ont remercié la commune alors qu'elles n'avaient pas eu de subventions.

Claude CHAPPUIS confirme que certaines préfèrent que l'on améliore leur qualité de vie. Fabien

BELOTTI explique que le foot a demandé un rideau métallique pour éviter une nouvelle effraction.

Commission Education (Patricia ALTHERR)

Une réunion a lieu demain.

Commission Affaires sociales (Stéphanie LOVENJAK)

Une commission d'attribution de la SEMCODA a eu lieu pour des appartements à Champ Journet au 1^{er} mars : 2 T2, 2 T3 et 1 pavillon. La commune a pu proposer 2 personnes qui ont été acceptées, ils attendent les dossiers de la préfecture pour les autres logements. Si la préfecture ne propose personne, la commune pourra placer des challaisiens dans le besoin.

Stéphanie LOVENJAK explique que depuis trois ans, la population change, il y a plus de personnes âgées. Il est bien d'avoir de plus en plus de logements sociaux. Frédéric PERICARD demande ce qu'il en est des statistiques de la population ? Pourquoi est-il indiqué par l'INSEE que la population baisse ? Claude CHAPPUIS répond qu'il s'agit des chiffres de 2014 de l'INSEE suite au recensement qui a lieu tous les 5 ans, pour la CCPG nous avons bien 1594 habitants. La démographie de la commune est grandissante. Stéphanie LOVENJAK confirme que de nombreux permis de construire sont validés. Claude CHAPPUIS ajoute qu'il y a eu 23 permis de construire en 2016. Patricia ALTHERR dit qu'il faudrait connaître le nombre de compteurs d'eau sur la commune. Claude CHAPPUIS explique que St Genis Pouilly a carrément mis en place un recensement privé pour connaître le chiffre exact de sa population. Michel PETER pense que cela ne sert à rien. Paris ne changera pas ses chiffres, l'INSEE a une méthodologie générale de calculs.

Affaires intercommunales (Claude CHAPPUIS)

Claude CHAPPUIS explique au Conseil municipal que l'on doit revoir notre copie concernant les containers semi-enterrés. Il fera passer la documentation. 3 scénarios existent concernant la redevance incitative. La CCPG propose de taxer les containers à roulettes de 30% en plus d'ici 3 ans. Frédéric PERICARD commente qu'en fait, personne n'a le choix. Claude CHAPPUIS ajoute que de toute façon, en 3 ans, ils n'auront pas le temps de tout installer. Frédéric PERICARD ajoute que son mot de l'élu concerne le Sidéfage. Il a discuté avec le directeur du tri, ce qui est trié va à Crozet. Le reste va à Bellegarde au four, notamment les bennes non triées des déchèteries. Claude CHAPPUIS avait vu une benne complète de verre partir au four. En fait, il faut un pourcentage de verre pour le dégagement de l'air de l'incinération. Stéphanie LOVENJAK remarque que les camions ne mettent jamais leurs bâches pour rouler, il est dommage que ce soit les agents du département qui nettoient ensuite les routes...

Questions diverses

- Emmanuelle JAN demande quand les élus vont au spectacle de la Grappe ? Débat sur l'organisation de cette soirée.
- Christian JOLIE demande pourquoi le panneau « sauf riverains » du sens interdit a été enlevé rue des Prairies ? Claude CHAPPUIS répond que le « sauf riverains » a été volé. Avec les agents techniques en congés ou en arrêt maladie, on devait enlever le sens interdit mais on n'a pas eu le temps.

Quelqu'un en plus s'amuse à mettre des cônes au milieu de la route, le panneau va donc être enlevé car c'est trop dangereux. Christian JOLIE demande pourquoi la commune n'a pas déposé plainte ? Claude CHAPPUIS lui répond qu'il ne peut pas passer ses journées à aller déposer plaintes sur plaintes en gendarmerie. Il explique ce qui lui est arrivé, rue des Fontanettes dernièrement. Là où il s'était garé, quelqu'un avait déplacé un panneau sens interdit au-dessus de sa voiture. Ce panneau avait été volé route de la Plaine, le long du Rhône. Ce panneau était accroché à sa voiture, le long des chenaux. Apparemment quelqu'un a un problème avec la nouvelle circulation du village. Il a prévenu le maire de la Plaine. Depuis, Claude CHAPPUIS a aussi été agressé verbalement. Christian JOLIE répond que quelque chose a quand même été volé pour mettre une situation en évidence.

- Brigitte FLEURY a remarqué que la Poste prenait désormais la route dans le bon sens, c'est une bonne chose, ils ont su adapter leur tournée.
 - Jean-Pierre SZWED a assisté à une réunion concernant le PLUIH, il va y avoir du boulot. Il a été impressionné par ce qu'il a vu et entendu au dernier COPIL. Le Sud Gessien a vraiment des divergences de position.
 - Claude CHAPPUIS demande ce qu'il en est du forum mis en place par Christian JOLIE ? Il demande à Christian JOLIE pourquoi il ne veut pas associer la commune ? Christian JOLIE répond qu'il n'y a déjà aucune raison ou volonté d'écarter la commune, il s'agit de rencontrer les associations pour leur présenter le projet de LSV. Claude CHAPPUIS lui répond que s'il veut accueillir l'ensemble des associations, il va falloir organiser tout cela. Christian JOLIE répond qu'il va justement s'occuper de cette organisation en faisant dans un 1^{er} temps une réunion entre les associations intéressées. Une fois rencontrées, avec les associations, elles verront ce dont elles auront besoin. Fabien BELOTTI ajoute que tout cela est un problème de manières, c'est une façon de faire individualiste, ne pas informer la commune en amont même si l'initiative est louable. Christian JOLIE rappelle à Fabien BELOTTI que dans son 1^{er} message, en tant que membres des Bourrus, il était destinataire de cette information. Christian JOLIE ajoute que son association La Souris Verte souhaite promouvoir ce qu'ils proposent, cela fait en plus 4 ans que ce projet de forum est dans les tuyaux. Il attend de voir quelles associations voudront participer. Fabien BELOTTI confirme qu'il a été surpris plus par la forme que par le fond. Patricia ALTHERR explique qu'elle avait aussi reçu le message de Christian JOLIE qui était juste une prise de « température » pour un projet. Claude CHAPPUIS répond que pour lui, ce n'est pas juste ça, ce n'est pas à l'association La Souris Verte d'organiser ce forum. Christian JOLIE répond qu'il se voyait mal aller voir seul la mairie sur ce projet. Les élus continuent de débattre sur ce sujet.
-

Fin de la séance à 22h15.

Prochaine réunion le 6 février 2017.